



# OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

## « CITÉ DE MINERVE, GORGES DE LA CESSÉ ET DU BRIAN »



Minerve © G. Souche



*Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil départemental de l'Hérault.*

La démarche OGS vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

### > La démarche OGS a trois objectifs

- ✓ **Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle** du site classé et de ses abords,
- ✓ **Améliorer la qualité de la visite** dans le respect du site,
- ✓ **Favoriser le développement économique** local.

### > La démarche OGS a pour finalité d'obtenir (et de conserver)... le label Grand Site de France (GSF)



Animation à La Livinière © M. Ginot

- **Un site classé** de 2 848 ha  
**Un Grand Site** d'environ 14 000 ha
- 2 600 habitants / **200 000** visiteurs
- **7 communes**  
Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux
- **Communauté de Communes du Minervois au Caroux**
- **Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

# OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

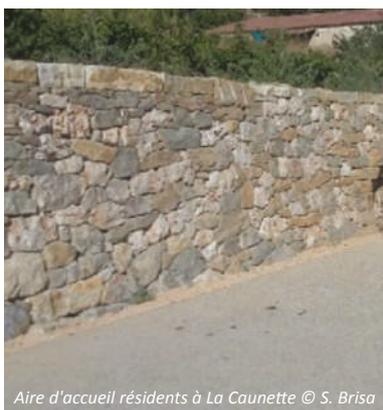
## « CITÉ DE MINERVE, GORGES DE LA CESSE ET DU BRIAN »



Calades à Cessero © F. Rimondi



Vendanges à Minerve © G. Souche



Aire d'accueil résidents à La Caunette © S. Brisa

> Le projet et le programme d'actions 2019-2023 de l'Opération Grand Site (OGS) ont été approuvés à l'unanimité en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en décembre 2020

**Le projet s'articule sur quatre axes :**

**Axe 1 :** Révéler les **paysages** et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

**Axe 2 :** Connaître, protéger et valoriser le **patrimoine** culturel, architectural et urbain

**Axe 3 :** Améliorer l'accueil, organiser la **visite** et enrichir son contenu

**Axe 4 :** Mettre en place une **gestion** pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

**Un programme sur 5 ans :**

**45 actions**

**Montant : 3 862 740 €**

Le document cadre est disponible sur simple demande.

**Depuis le lancement de l'OGS par l'État en mai 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale** (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).



Comité de pilotage de l'OGS du 5 juillet 2022 à Cessero © A. Boisard



Comité des élus du 30 mai 2023 à Vélioux © A. Boisard

### RÔLE ET MISSIONS DU PAYS :

Animation et coordination de l'OGS

Information et communication sur l'OGS

Pilotage et accompagnement d'opérations liées à l'OGS

Suivi du projet et de la mise en oeuvre du programme d'actions de l'OGS

Participation dans les réseaux départemental, régional, national...

**Depuis le point d'étapes fait en mars 2023 sur le terrain** entre l'État, les élus du Grand Site, et les principaux partenaires de l'OGS, **les acteurs du territoire sont tous mobilisés dans l'élaboration d'un dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF)**. L'attribution de ce label GSF pour une durée de 8 ans, distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

